

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	7
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

**Objet : Pôle Sports Loisirs – Marché de prestations d'entretien courant, de surfacage, et de prestations de maintenance multi-technique
Lancement de la consultation**

Confrontée à plusieurs départs d'agents et à des difficultés de recrutement ne permettant pas d'assurer la présence d'un effectif suffisant pour assurer l'entretien et la maintenance des espaces du Pôle Sports Loisirs, la commune a fait appel au cours de l'été aux services d'une entreprise spécialisée en exploitation de piscines et de patinoires.

Le contrat conclu avec cette entreprise s'est traduit par la mise à disposition de deux salariés qui sont venus compléter les équipes de la commune et qui ont pris en charge avec elles l'exploitation technique du Pôle Sports Loisirs.

Cette collaboration arrive à échéance à la fin de l'année 2022.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des équipements du PSL ainsi que la sécurité des usagers et des agents, l'effectif cible de l'équipe de techniciens de maintenance est de 5 personnes.

Malgré le recrutement d'un collaborateur supplémentaire qui a rejoint l'équipe municipale des techniciens de maintenance le 1^{er} septembre dernier, la situation des effectifs reste particulièrement délicate. Avec seulement 3 agents qualifiés en poste au sein de la commune, l'effectif est nettement insuffisant.

Or, les difficultés de recrutement rencontrées par le passé restent une réalité avérée. Au-delà de la situation actuelle du marché de l'emploi, ces difficultés sont accentuées par la technicité particulière de ces postes d'exploitation qui ont en charge le contrôle, l'entretien et la maintenance tant des espaces techniques de la piscine que ceux de la patinoire.

Ces difficultés sont également renforcées par l'importance des horaires d'ouverture des équipements du PSL comme par la réputation de la patinoire de Vaujany. Les offres d'emploi de techniciens de maintenance publiées par la commune sont ainsi en concurrence avec des postes identiques dans des équipements de grandes villes de France qui présentent une forte attractivité.

Au regard de ces éléments et afin de permettre le maintien de l'offre d'activités actuelle du PSL, il apparaît nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé dans l'exploitation de piscines et de patinoires et à la mise à disposition d'agents techniciens de maintenance.

Il est donc proposé de convenir de la passation d'un contrat d'une durée estimée de 18 à 24 mois.

En vertu des dispositions des articles L.2124-1 du code de la commande publique, il est proposé de procéder à la publication d'une consultation visant un marché de prestations couvrant les missions d'entretien technique courant et de maintenance multi technique du Pôle Sport Loisirs, dont le surfaçage de la patinoire et la responsabilité de la qualité des eaux de baignade de la piscine.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de lancer la consultation pour un marché de prestations couvrant, pour une durée minimale de 18 à 24 mois, les missions d'entretien courant et de maintenances multi technique du Pôle Sport Loisirs dont le surfaçage de la patinoire et la responsabilité de la qualité des eaux de baignade de la piscine ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 011 article 611 du budget Patinoire Piscine du budget 2023 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'ensemble des documents à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

07/11/2022

Le Maire

Yves GENEVOIS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VAUJANY MAIRIE**

Utilisateur : **BONNAUD Anne**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	13_041122_18
Date de la décision :	2022-11-04 00:00:00+01
Objet :	Pôle Sports Loisirs – Marché de prestations d'entretien courant, de surfacage, et de prestations de maintenance multi-technique Lancement de la consultation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20221104-13_041122_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20221104-13_041122_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	1032
Nom original :		
doc20221107144318.pdf	application/pdf	454831
Nom métier :		
99_DE-038-213805278-20221104-13_041122_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	454831

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 novembre 2022 à 15h07min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 novembre 2022 à 15h07min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 novembre 2022 à 15h07min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 novembre 2022 à 15h07min21s	Reçu par le MI le 2022-11-07